

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : **Frédérique Leduc**

<https://www.cadre21.org/membres/96cc6ebacbc954e2b7884ab6>

Date d'obtention : 2024-10-23 19:26:33

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- 1- Rencontrer les élèves qui nous ont fait des confidences pour ensuite remplir la trousse Sexto.
- 2- Valider les informations de tous les élèves qui ont été en contact avec la pornographie juvénile.
- 3-Remplir les formulaires.
- 4-Appeler les policiers.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que nous devons toujours faire la trousse SEXTO afin de stopper la propagation.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

De prendre le cellulaire.